ABA TRANSPORTS

Société par actions simplifiée au capital de 3600 euros

Siège social : 263 Chemin du Vallon des Brayes 13880 Velaux

983 361 411, RCS SALON DE PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

DU 01/01/2025

Madame KERROUCHE LOUBNA

demeurant 32 Bd Paul Claudel 13009 Marseille

Associée unique et Présidente de la société ABA TRANSPORTS

A pris la décision suivante :

– Fixation de la rémunération du Président.

DÉCISION UNIQUE

Madame KERROUCHE LOUBNA, associé unique, décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président, à compter du 01/01/2025, et ce, jusqu'au 31/12/2025 inclus, date de la clôture du premier exercice social.

Il pourra donc prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à VELAUX le 01/01/2025

